

**LISTE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU VENDREDI 09 JUIN 2023 À 20H30**

Nombre de conseillers

En exercice : 11  
Présents : 11  
Absent : 0  
Procuration : 0  
Votants : 11

L'an deux mille vingt-trois, le 09 juin à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de Gimeaux, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Sébastien GUILLOT, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 02 juin 2023

**Présents** : Mesdames et Messieurs Roland CHANIER, Françoise CHAPUT, Valérie DOMAS, Yves DE FRANCESCO, Madame Nicole GILLES, Aurélie LAFAY, Séverine GRANET, Sébastien GUILLOT, Michelle LLAURADO, François MOULIN, Philippe SAVY

**Absent excusé** : 0

**Procuration** : 0

**Secrétaire de séance** : Monsieur Yves DE FRANCESCO

Le maire sollicite l'assemblée pour ajouter à l'ordre du jour la question suivante :

- Communauté de communes Combrailles, Sioule et Morge : Approbation du rapport de la CLECT Juin 2023

A l'unanimité, il est décidé d'ajouter cette question à l'ordre du jour.

**APPROBATION DU PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE**  
**DU 09 JUIN 2023 à 20h30**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres approuve le procès-verbal de la séance du 07 avril 2023.

**20230906-01B DÉCISIONS PRISES DANS LE CADRE**  
**DES DÉLÉGATIONS DU MAIRE**

Dans le cadre des délégations qui lui ont été accordées, en application de l'article L2122-22 du Code des Collectivités Territoriales, le Maire informe des décisions prises pour certaines dépenses d'investissement et de fonctionnement :

**DEPENSES ADMINISTRATIVES**

- FOURNITURES ADMINISTRATIVES  
Fournitures administratives de bureau - société PGDIS - 176,17 € TTC  
Papier et enveloppe avec en-tête de la commune - Imprimerie PORÇU - 378,00 € TTC.

## **ENTRETIEN DES BÂTIMENTS COMMUNAUX**

- ENTRETIEN DE L'EGLISE  
Mise en conformité du coffret électrique des cloches de l'église - société Heur'tech  
CHOMEL - 2 934,00 € TTC
- PETIT MATERIEL ATELIER  
société WURTH -139,58 € TTC.

### **20230906-02B AMÉNAGEMENT D'UN VERGER CONSERVATOIRE AU CEIX**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres décide :

- de valider le projet d'aménagement au Ceix parcelle ZE 128 à proximité du « puits qui bout » pour un montant estimé à 2000 € TTC
- de solliciter l'association Haies du Puy de Dôme et le Conservatoire des Espaces Naturel d'Auvergne pour subvention sur le projet.

### **20230906-03B ADOPTION DU REFERENTIEL BUDGETAIRE ET COMPTABLE M57 AU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2024**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres décide :

- d'adopter, par droit d'option, le référentiel budgétaire et comptable M57 (à la place de la M14) à compter du 1er janvier 2024 ;
- de préciser que la norme comptable M57 s'appliquera aux budgets gérés actuellement en M14 soit le budget général ;
- de demander à participer à l'expérimentation du compte financier unique (CFU) pour la présentation des comptes de l'exercice 2024
- d'autoriser M. le Maire à mettre en œuvre toutes les procédures nécessaires à ce changement de nomenclature budgétaire et comptable ainsi qu'à l'expérimentation du CFU et à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

### **20230906-04B MAÎTRISE D'ŒUVRE POUR LA RÉHABILITATION DE LA SALLE DES FÊTES ET LA MAIRIE : LANCEMENT DE LA TRANCHE CONDITIONNELLE**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres décide :

- d'autoriser M. le Maire à signer l'avenant n°2 au contrat de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation de la salle des fêtes et de la mairie relatif à l'engagement de la tranche conditionnelle ( mission PRO et ACT) pour un montant total de 16 159,00 € HT soit 19 390,80 € TTC .
- d'autoriser M. le Maire à signer l'ensemble des documents se rapportant à ce sujet.
- d'autoriser M. le Maire à verser ces honoraires aux divers cabinets d'étude selon le tableau de répartition joint à l'avenant.

**20230906-05B MISSION DE TRAITEMENT DES ARCHIVES COMMUNALES ET INTERCOMMUNALES : GROUPEMENT DE COMMANDES**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres décide :

- d'autoriser M. le Maire à signer la convention de groupement de commandes pour la mission de traitement des archives communales et intercommunales avec la Communauté de communes, Combrailles, Sioule et Morge
- d'autoriser M. le Maire à procéder à l'exécution technique et financière du marché (ordre de service, paiement de la prestation,...) auprès de la société DOPARCHIV pour 5 253,50 € HT.

**20230906-06B COMMUNAUTE DE COMMUNES COMBRAILLES, SIOULE ET MORGE :**

**APPROBATION DU RAPPORT DE LA CLECT JUIN 2023**

Point ajouté à l'ordre du jour après un vote à l'unanimité en début de conseil.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) s'est réunie le 05 juin 2023 pour examiner des corrections concernant l'évaluation de charges concernant la compétence voirie.

En séance du 05 juin 2023, le rapport de la CLECT a été adopté à l'unanimité.

Le rapport de la CLECT doit faire l'objet d'une approbation par la majorité qualifiée des communes membres (deux tiers des communes représentant plus de la moitié de la population ou la moitié des communes représentant les deux tiers de la population).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres décide :

- d'approuver le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges transférées de la Communauté de communes, Combrailles, Sioule et Morge révisée le 05/06/2023

**QUESTIONS DIVERSES**

- Invitation à la fête de fin d'année des élèves de l'école dans le cadre des TAP : mardi 20/06/2023 – 19h – salle des fêtes
- Désignation d'un référent agricole pour le Conseil Départemental : Roland CHANIER
- Chemins ruraux Impasse Roche Vigne et Chemin sous Rozana
- Révision valeur locative des biens cadastraux en catégorie 6,7,8
- Etude d'aménagement entrée sud-Avenue du 11 novembre - RD15

Le Maire,  
Sebastien GUILLOT

